

**RÉPUBLIQUE DU CONGO**  
**AGENCE NATIONALE DE L'AVIATION CIVILE**



**FORMULAIRE DE DEMANDE  
DE DESIGNATION DE MEDECINS  
EXAMINATEURS**

**Réf. : F-DSA-3240-PEL**

	Nom	Fonction	Date	Visa
<b>Rédaction</b>	LOKO Hugues BOLANZI Guylène BOPOULOU Lin S.	Groupe de travail	16/02/17	
<b>Vérification</b>	BOPOULOU Lin Saturnin	Chef de Service Personnel Aéronautique	16 FEV 2017	
<b>Validation</b>	MOTOLY Arcadius Michel	Directeur de la Sécurité Aérienne	17 FEV 2017	
<b>Approbation</b>	DZOTA Serge Florent	Directeur Général	18 FEV. 2017	

Édition 01 – 16 Février 2017


Niveau de diffusion :  Interne  Externe  Confidentiel



## ENREGISTREMENT DES REVISIONS

N° de Révision	Date d'application	Date d'insertion	Émargement	Remarques
00		16/02/2017		Création

*Handwritten signature*


<p>République du Congo Agence Nationale de l'Aviation Civile</p> 	<p><b>FORMULAIRE DE DEMANDE DE DESIGNATION DE MEDECINS EXAMINATEURS</b></p>	<p>Page : LR      1 sur 1 Révision :      00 Date :      16/02/2017</p>
--	---	---

## LISTE DES RÉFÉRENCES

Référence	Source	Titre	N° Révision	Date de Révision
Annexe 1	OACI	Licences du Personnel	11	Juillet 2011
DOC 9379	OACI	Manuel de procédures des licences		
Arrêté 4358	ANAC	Licences du personnel de l'aéronautique civile	00	31 mars 2014
Arrêté 1219	ANAC	Fixant les conditions d'agrément des médecins examinateurs du personnel de l'aéronautique civile	00	04 mars 2009
Circulaire 1815	ANAC	Relative à l'agrément des médecins examinateurs du personnel de l'aéronautique civile	00	16 septembre 2009

*Arat*

*[Signature]*

<p>République du Congo Agence Nationale de l'Aviation Civile</p> 	<p><b>FORMULAIRE DE DEMANDE DE DESIGNATION DE MEDECINS EXAMINATEURS</b></p>	<p>Page : 1 sur 2 Révision : 00 Date : 16/02/2017</p>
--	---	---


**FORMULAIRE DE DEMANDE D'AGREMENT  
DE MEDECIN EXAMINATEUR**

**MEDICAL EXAMINER CERTIFICATION  
APPLICATION FORM**

**IDENTIFICATION DU CANDIDAT / APPLICANT IDENTIFICATION**

<b>RESERVÉ AU POSTULANT / RESERVED TO THE APPLICANT</b>	
<b>NOM ET PRENOM</b> <i>Surname &amp; first name</i>	.....
<b>DATE ET LIEU DE NAISSANCE</b> <i>Date &amp; place of birth</i>	.....
<b>NATIONALITE</b> <i>Citizenship</i>	.....
<b>Contact (Adresse et n° de Tél)</b> <i>Contact (Address &amp; phone)</i>	..... ..... .....
<b>E-mail</b>	.....
<b>Date</b>	<b>Signature</b>




<p>République du Congo Agence Nationale de l'Aviation Civile</p> 	<p><b>FORMULAIRE DE DEMANDE DE DESIGNATION DE MEDECINS EXAMINATEURS</b></p>	<p>Page : 2 sur 2 Révision : 00 Date : 16/02/2017</p>
--	---	---

**Pièces à fournir pour l'obtention de l'agrément de médecin examinateur**  
Documents to be attached to this form

	Réservé à l'ANAC
- Formulaire F-DSA-3240-PEL dûment rempli ;	
- Un curriculum Vitae ;	
- les pièces et documents permettant d'identifier le demandeur et de vérifier que celui-ci dispose des compétences requises, notamment :	
o Une copie du titre de la pièce académique attestant la qualification ou la capacité du postulant en matière de médecine aéronautique ou aérospatiale, légalisée par les services consulaires de l'Etat où a été délivré ledit titre.	
o Une copie du décret ou de l'arrêté d'intégration à la fonction publique, pour les agents du droit public.	
o Une copie du diplôme d'Etat de médecine, légalisée par l'université Marien Ngouabi ou par les services consulaires de l'Etat dans lequel ledit diplôme a été délivré, pour les postulants n'ayant pas la qualité d'agent du droit public.	
o Un certificat de nationalité ou une copie d'une pièce d'identité.	
o Un extrait du casier judiciaire.	
o Une copie de la pièce attestant l'inscription du postulant à l'ordre des médecins.	
- d'un manuel d'organisation et de procédures en vue de pratiquer les examens d'aptitude physique et mentale exigés pour la délivrance des certificats médicaux requis ;	
- les documents justifiant :	
o de la possession des équipements médicaux nécessaires exigés ;	
o des accords et conventions passées avec tout laboratoire, médecin, centre ou organisme médical habilité à faire passer des examens médicaux, lorsque lesdits examens ne sont pas assurés par le médecin-examinateur demandeur lui-même;	
o des moyens nécessaires à la tenue des dossiers médicaux des candidats et à l'archivage des données médicales ;	
o d'une expérience et d'une connaissance pratique des conditions dans lesquelles les titulaires de licences et qualifications du personnel de l'aéronautique civile exercent leurs activités.	
- un engagement par écrit auprès de l'ANAC à faire passer les examens médicaux et à délivrer les certificats d'aptitude physique et mentale correspondants dans le respect des conditions fixées par la réglementation congolaise en vigueur.	

**N.B :** Pour avoir le bulletin de versement s'adresser au Service des Licences de l'ANAC.